



Vers un idéal pour la famille

Mise en œuvre de la politique familiale
Priorités d'action 2005-2006

Priorités d'action 2005-2006

Les priorités d'action s'inscrivent dans la foulée de la politique familiale de la Ville de Gatineau adoptée le 21 juin 2005. Elles présentent les grandes étapes à entreprendre de concert avec les services municipaux, les centres de services et les organismes du milieu dans le but d'élaborer trois plans d'action triennaux qui seront actualisés et évalués annuellement.

Les plans d'action, quant à eux, définiront les mesures à établir, les gestes à accomplir et les engagements à remplir dans un avenir défini. Les plans d'action seront évolutifs et préciseront également les ententes de partenariat à élaborer en lien avec les orientations et les objectifs de la politique familiale. Selon les actions visées, la Ville jouera les rôles de collaboratrice, d'initiatrice ou d'ambassadrice. En 2015, on procédera à un bilan des actions et on mettra à jour la politique familiale.

La Ville a confié au Module de la culture et des loisirs la responsabilité de mettre en œuvre la politique familiale au cœur de l'Administration municipale, et ce, en concertation avec les familles et les organismes du milieu. Pour remplir ce mandat, le Module travaillera de concert avec la Commission Gatineau, Ville en santé. La Commission fera fonction de comité consultatif afin de soutenir la mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action.



1 Promouvoir la politique familiale et les actions qui en découlent

La Ville de Gatineau croit qu'il est essentiel de promouvoir la place de la famille dans la collectivité. Elle entend miser sur la communication efficace de ses motivations et de ses actions pour encourager les initiatives favorables aux familles auprès des partenaires et de l'ensemble de la population. Elle assurera ainsi la diffusion de la politique et des actions qui en découleront, de même que la communication régulière de l'information concernant les services offerts aux familles gatinoises.

- Procéder au lancement de la politique familiale.
- Élaborer un plan de communication pour promouvoir la place de la famille en misant sur la diffusion de la politique familiale, des plans d'action, les services offerts, etc.
- Analyser et diffuser les données obtenues durant les consultations afin d'alimenter, au besoin, les politiques et les stratégies municipales.

2

Élaborer un plan d'action triennal à l'intention des familles

Le Module de la culture et des loisirs élaborera un premier plan d'action triennal (2006-2008), actualisé et évalué annuellement, qui détaillera les actions à entreprendre de concert avec les organismes du milieu. Le plan d'action comprendra :

Une première série d'actions en cours qu'il faudra soutenir pour mieux les adapter aux réalités des familles;

Une deuxième série d'actions en cours qui devront être communiquées en utilisant des moyens de communication variés et adaptés aux familles;

Une troisième série d'actions à entreprendre au cours des prochaines années pour répondre aux besoins en évolution.

- Concevoir une grille pour tracer un portrait des ressources et des services municipaux offerts aux familles sur le territoire de Gatineau, en concertation avec les centres de services et les services municipaux.
- Former deux comités de travail (un comité de partenaires et un comité composé de représentants des services municipaux) afin d'élaborer et de mettre en œuvre le plan d'action pour les familles.
- Élaborer un plan d'action pour les personnes âgées de 50 ans et plus en collaboration avec la Commission Gatineau, Ville en santé.
- Travailler en concertation avec la Commission jeunesse afin d'actualiser les orientations et les objectifs de la politique familiale.
- Établir des indicateurs de performance qui permettront d'évaluer les actions à l'endroit des familles, des jeunes et des personnes âgées de 50 ans et plus.

3

Agir en partenariat

La Ville de Gatineau peut compter sur l'apport de nombreux citoyens et partenaires dans les domaines de l'éducation et de la santé, par exemple, ainsi que d'organismes du milieu et de gens d'affaires, notamment, avec lesquels elle travaille déjà en étroite collaboration. Au moment d'élaborer des plans d'action, elle entend harmoniser ses façons de faire afin de mettre sur pied des initiatives complémentaires au regard des orientations et des objectifs de la politique familiale.

- Mettre en commun les ressources et services propres à chacun des partenaires.
- Définir les champs de compétence de chaque partenaire et partager les responsabilités en conséquence.
- Contribuer à l'élaboration du cadre de soutien aux organismes qui offrent des services aux familles.
- Maximiser le réseautage avec les organismes locaux, régionaux et provinciaux.



www.ville.gatineau.qc.ca/politiquefamiliale